

Dakar, le

**Arrêté portant tableau détaillé des Opérations financières  
et correspondance entre le TOFE et les nomenclatures  
budgétaire et comptable.**

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2001-857 du 07 novembre 2001 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2003-162 du 28 mars 2003 portant Plan comptable de l'Etat ;

Vu le décret n° 2003-163 du 28 mars 2003 portant Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE)

Vu le décret n° 2003-666 du 27 août 2003 modifié par le décret n° 2003-671 du 28 août 2003 portant nomination des Ministres ;

Vu le décret n° 2003-677 du 02 septembre 2003 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

/-) R R E T E

Article premier : En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2003-163 du 28 mars 2003 sus visé, le détail des opérations financières de l'Etat et la correspondance entre le Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) et les nomenclatures budgétaire et comptable sont établies selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Article 2. : Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et le Directeur de la Prévision et de la Statistique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TABLEAU DETAILLE DES OPERATIONS FINANCIERES ET  
CORRESPONDANCE ENTRE LE TOFE ET LES  
NOMENCLATURES BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Ligne TOFE	Code PCE	Libellé	Cumuls Lignes
1		<b>RECETTES ET DONNS</b>	11 + 12
11		<b>Recettes totales (Encaissements imputés au budget de l'Etat par le Trésor)</b>	111 à 117
111		<b>Recettes fiscales</b>	
	711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital	
	712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	
	713	Impôts sur le patrimoine	
	714	<u>Autres impôts directs généraux</u>	
	715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	
	716	Droits de timbre et d'enregistrement	
	717	Droits et taxes à l'importation	
	718	Droits et taxes à l'exportation	
	719	Autres recettes fiscales	
112		<b>Recettes non fiscales</b>	
	721	Revenus de l'entreprise et du domaine	
	722	Droits et frais administratifs	
	723	Amendes et condamnations pécuniaires	
	724	Produits financiers	
	725	Cotisations sociales (lorsqu'elles sont perçues par le budget général de l'Etat)	
	729	Autres recettes non fiscales	
	732	Transferts reçus des budgets annexes ou des comptes spéciaux du Trésor	
	761	Remises et annulations de dette	
	762	Restitutions au Trésor de sommes indûment payées	
	763	Gains de change	
	769	Autres recettes exceptionnelles.	
113		<b>Recettes en capital Cessions des...</b>	
	212	Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur	
	213	Conceptions de systèmes d'organisation – Progiciels	
	214	Droits d'exploitation – Fonds de commerce	
	219	Autres droits et valeurs incorporels	
	221	Terrains	
	222	Sous-sols – gisements et carrières	
	223	Plantations et forêts	
	224	Plans d'eau	
	231	Bâtiments administratifs à usage de bureau	
	232	Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)	
	233	Bâtiments administratifs à usage technique	
	234	Ouvrages et infrastructures	
	241	Mobilier et matériel de logement et de bureau (autre qu'informatique)	
	242	Matériel informatique de bureau	

- 243 Matériel de transport de service et de fonction
- 244 Matériel et outillage techniques (autres que de bureau)
- 245 Matériel de transport en commun et de marchandises
- 246 Collections -œuvres d'art
- 247 Stocks stratégiques ou d'urgence
- 248 Cheptel
- 251 Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
- 252 Ouvrages et infrastructures militaires
- 253 Mobilier, matériel, équipements militaires

114 **Recettes des comptes spéciaux du Trésor et des budgets annexes**  
 (N.B. : les recettes des comptes spéciaux de prêts, d'avances, de garanties et d'aval sont portées à la ligne 224 (prêts moins recouvrement))

115 **Recettes des Collectivités locales (PM)**

116 **Recettes des organismes autonomes (PM)**

117 **Autres recettes non classées**

12 **DONS**

121 **Dons intérieurs**

1211 Dons projets intérieurs

1252 Fonds de concours intérieurs

1292 Autres dons et legs intérieurs

1212 Dons programmes intérieurs

744 Dons intérieurs

121 + 122  
 1211 + 1212

122 **Dons extérieurs**

1221 Dons projets extérieurs

121 Dons projets des institutions internationales mondiales

122 Dons projets des gouvernements affiliés au Club de Paris

123 Dons projets des gouvernements non affiliés au Club de Paris

124 Dons projet des organismes privés extérieurs

1251 Fonds de concours extérieurs

1291 Autres dons et legs extérieurs

1222 Dons programmes extérieurs

741 Dons des institutions internationales

742 Dons des gouvernements étrangers

743 Dons des organismes privés extérieurs

1221 + 1222

2 **DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS**

21 + 22

21 **Dépenses totales**

211 **Dépenses courantes**

(Ordonnancements et dépenses budgétisées pris en charge au Trésor)

211 à 214

2111 Traitements, salaires et indemnités

611 Traitements et salaires

613 Primes et indemnités

6141 Cotisations sociales des personnels sous statut

6143 Cotisation sociales des personnels hors statut

2111 à 2115

- 6149 Cotisations sociales non ventilées
- 6191 Récompenses aux agents méritants
- 6199 Dépenses de personnel non ventilées

- 2112 Autres dépenses courantes
  - 615 Avantages en nature au personnel
  - 616 Prestations familiales
  - 617 Frais de formation du personnel
  - 621 Fournitures
  - 622 Dépenses d'entretien et de maintenance
  - 623 Prestations de services
  - 624 Assurances
  - 625 Eau, électricité, gaz et autres sources d'énergie
  - 626 Dépenses de communication
  - 627 Loyers et charges locatives
  - 628 Frais de transport et de mission
  - 629 Autres achats de biens et services
  - 241 Mobilier et matériel de logement et de bureau (autre qu'informatique)
  - 242 ~~Matériel informatique de bureau~~
  - 243 Matériel de transport de service et de fonction
  - 244 Matériel et outillage techniques (autres que de bureau)
  - 251 Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
  - 252 Ouvrages et infrastructures militaires
  - 253 Mobilier, matériel, équipements militaires

- 2113 Transferts et subventions
  - 631 Subventions aux établissements publics
  - 632 Subventions aux entreprises publiques et semi-publiques non financières
  - 633 Subventions aux entreprises privées
  - 634 Subventions aux institutions financières
  - 639 Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires
  - 641 Transferts courants aux autres administrations publiques
  - 642 Transferts courants aux institutions à but non lucratif
  - 643 Transferts courants aux ménages
  - 6451 Transferts aux autorités supranationales
  - 6452 Contributions aux organisations internationales
  - 646 Transferts aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du Trésor
  - 649 Autres transferts courants

- 2114 Autres dépenses non classées
  - 661 Annulations de produits constatés au cours d'années antérieures
  - Reversements et restitutions
  - 662 Condamnations et transactions
  - 663 Pertes de changes
  - 669 Autres charges exceptionnelles

- 2115 Intérêts dus
- 21151 Intérêts dus extérieurs
  - 651 Intérêts et frais financiers – dette multilatérale
  - 652 Intérêts et frais financiers – dette bilatérale auprès des gouvernements affiliés au Club de Paris

21151 + 21152

- 653 Intérêts et frais financiers – dette bilatérale auprès des gouvernements non affiliés au Club de Paris
- 654 Intérêts et frais financiers – organismes privés extérieurs
- 6581 Intérêts et frais financiers sur conventions à paiement différé à l'extérieur
- 659 Intérêts et frais financiers – dette extérieure rééchelonnée

- 21152 Intérêts dus intérieurs
- 6571 Intérêts et frais financiers – entreprises publiques intérieures
- 657\* Intérêts et frais financiers – tous autres créanciers
- 6583 Intérêts et frais financiers sur conventions à paiement différé à l'intérieur

212 **Dépenses en capital**

2121 à 2123

2121 **Dépenses en capital sur ressources intérieures**

Montant A

**Montant A = total "X" des lignes suivantes moins lignes 1221 et 3211**

- 211 Frais de recherche et de développement
- 212 Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
- 213 Conceptions de systèmes d'organisation – Progiciels
- 214 Droits d'exploitation – Fonds de commerce
- 215 Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines
- 219 Autres droits et valeurs incorporels
- 221 Terrains – Acquisitions et aménagements
- 222 Sous-sols – gisements et carrières – Acquisitions et aménagements
- 223 Plantations et forêts – Acquisitions et aménagements
- 224 Plans d'eau – Acquisitions et aménagements
- 231 Bâtiments administratifs à usage de bureau
- 232 Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)
- 233 Bâtiments administratifs à usage technique
- 234 Ouvrages et infrastructures
- 245 Matériels de transport – Acquisitions – Grosses réparations
- 246 Collections – œuvres d'art – Acquisitions – Rénovations
- 247 Stocks stratégiques ou d'urgence – Acquisitions
- 248 Cheptel – Acquisitions.

2122 **Dépenses en capital sur ressources extérieures**

Montant B

**Montant B = Total "X" des lignes suivantes moins total A porté à la ligne 2121**

- 211 Frais de recherche et de développement
- 212 Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
- 213 Conceptions de systèmes d'organisation – Progiciels
- 214 Droits d'exploitation – Fonds de commerce
- 215 Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines
- 219 Autres droits et valeurs incorporels
- 221 Terrains – Acquisitions et aménagements
- 222 Sous-sols – gisements et carrières – Acquisitions et aménagements
- 223 Plantations et forêts – Acquisitions et aménagements
- 224 Plans d'eau – Acquisitions et aménagements
- 231 Bâtiments administratifs à usage de bureau
- 232 Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)

- 233 Bâtiments administratifs à usage technique
- 234 Ouvrages et infrastructures
- 245 Matériels de transport en commun et de marchandises
- 246 Collections – œuvres d'art – Acquisitions – Rénovations
- 247 Stocks stratégiques ou d'urgence – Acquisitions
- 248 Cheptel – Acquisitions.

2123

**Transferts en capital**

- 271 Transferts en capital à d'autres administrations publiques
- 272 Transferts en capital aux établissements publics nationaux
- 273 Transferts en capital aux entreprises publiques non financières
- 274 Transferts en capital au secteur productif privé
- 275 Transferts en capital aux institutions financières
- 276 Transferts en capital aux institutions à but non lucratif
- 277 Transferts en capital aux ménages
- 278 Transferts en capital aux organisations internationales
- 279 Autres transferts en capital à l'étranger.

213

**Dépenses des comptes spéciaux (hors prêts, avances, garanties et avals) et des budgets annexes**

- Ordonnancements pris en charge au Trésor de toutes les dépenses par nature enregistrées dans les comptes spéciaux, hors prêts, avances, garanties et avals portés en prêts moins recouvrements (ligne 224)
- 6461 Transfert au profit du budget général

214

**Dépenses des Collectivités locales (PM)**

214

**Dépenses des Organismes autonomes (PM)**

22

**PRETS MOINS RECOUUREMENTS**

221

**Prêts rétrocedés**

- (Ordonnancements ou dépenses budgétaires prises en charge au Trésor
- 2961 Prêts rétrocedés – Versements aux Administrations publiques nationales
- 2962 Prêts rétrocedés – Versements aux entreprises publiques non financières nationales
- 2963 Prêts rétrocedés – Versements aux institutions financières nationales
- 2964 Prêts rétrocedés – Versements à d'autres secteurs de l'économie
- 2965 Prêts rétrocedés – Versements à l'étranger.

221-222-223 + 224

222

**Recouvrements des prêts rétrocedés**

(Encaissements portés en recettes budgétaires)

- 2961 Prêts rétrocedés – Reversements des Administrations publiques nationales
- 2962 Prêts rétrocedés – Reversements des entreprises publiques non financières nationales
- 2963 Prêts rétrocedés – Reversements des institutions financières nationales
- 2964 Prêts rétrocedés – Reversements des autres secteurs de l'économie
- 2965 Prêts rétrocedés – Reversements de l'étranger.

223

**Recouvrement des créances bancaires**

(Encaissements portés en recettes budgétaires)

- 293 Prêts et avances aux institutions financières – Reversements

**Autres prêts moins recouvrement (net)**  
 (Ordonnancements moins encaissements portés en recettes budgétaires)  
**Dépenses (Ordonnancements ou dépenses budgétisées)**

Dépenses - recet:

**Budget général**

- 2611 Prises de participations dans des administrations publiques nationales
- 2612 Prises de participations dans des entreprises publiques non financières nationales
- 2613 Prises de participations dans des institutions financières nationales
- 2614 Prises de participations dans d'autres secteurs de l'économie
- 262 Prises de participations à l'étranger - Souscriptions
- 2631 Placements intérieurs - Souscriptions
- 2632 Placements à l'étranger - Souscriptions
- 264 Cautionnements - Versements

**Comptes spéciaux du Trésor**

- 181 Dette avalisée extérieure - Paiements pour comptes de tiers
- 1821 Dette avalisée intérieure - Paiements pour compte d'Administrations publiques nationales
- 1822 Dette avalisée intérieure - Paiements pour compte d'entreprises publiques non financières nationales
- 1823 Dette avalisée intérieure - Paiements pour compte d'institutions financières nationales
- 1824 Dette avalisée intérieure - Paiements pour compte d'autres secteurs de l'économie
- 291 Prêts et avances à d'autres administrations publiques - Versements
- 292 Prêts et avances aux entreprises publiques non financières - Versements
- 293 Prêts et avances aux institutions financières - Versements
- 294 Autres prêts et avances intérieurs - Versements
- 295 Prêts et avances à l'étranger - Versements
- 1831 Autres paiements pour compte d'Administrations publiques nationales
- 1832 Autres paiements pour compte d'entreprises publiques non financières nationales
- 1833 Autres paiements pour compte d'institutions financières nationales
- 1834 Autres paiements pour compte d'autres secteurs de l'économie
- 291 Avances - Reversements
- 292 Prêts à d'autres administrations publiques
- 293 Prêts aux entreprises publiques et semi-publiques non financières
- 294 Prêts aux institutions financières
- 295 Autres prêts intérieurs
- 296 Prêts à l'étranger
- + Autres dépenses des comptes de prêts, d'avances, de garanties et d'avals

**Recettes****Budget général**

- 262 Prises de participations à l'étranger - Cessions - Privatisations
- 2631 Placements intérieurs - Cessions - Remboursements au profit de l'Etat
- 2632 Placements à l'étranger - Cessions - Remboursements au profit de l'Etat

**Comptes spéciaux du Trésor**

- 291 Avances - Reversements
- 292 Prêts à d'autres administrations publiques - Reversements
- 293 Prêts aux entreprises publiques et semi-publiques non financières - Reversements
- 294 Prêts aux institutions financières - Reversements
- 295 Autres prêts intérieurs - Reversements
- 296 Prêts à l'étranger - Reversements
- 298 Prêts sur dette avalisée - Remboursements

- 2991 Autres prêts - Remboursements d'Administrations publiques nationales
- 2992 Autres prêts - Remboursements d'entreprises publiques non financières nationales
- 2993 Autres prêts - Remboursements d'institutions financières nationales
- 2994 Autres prêts - Remboursements d'autres secteurs de l'Economie
- 2995 Autres Prêts - Remboursements de tiers étrangers

3	<b>SOLDE GLOBAL (Base ordonnancement)</b>	1 - 2
6	<b>FINANCEMENT</b>	61 + 62
61	<b>Financement intérieur net</b>	611 + 612 + 613
611	<b>Financement bancaire net</b>	- Dépenses + recettes
	<b>Dépenses</b>	
1571	Emprunts projets auprès des institutions fin, et du système bancaire intérieur Amortissement du capital	
1761	Autres emprunts intérieurs auprès des institutions financières et du système bancaire - Amortissement du capital	
	<b>Recettes</b>	
1571	Emprunts projets auprès des institutions fin, et du système bancaire intérieur Tirages	
1761	Autres emprunts intérieurs auprès des institutions financières et du système bancaire - Tirages	
612	<b>Financement non bancaire net</b>	-Dépenses + recettes
	<b>Dépenses</b>	
141	Bons du Trésor sur formule - Amortissement du capital	
142	Bons du Trésor en compte courant - Amortissement du capital	
157*	Emprunts projets auprès de créanciers hors système bancaire intérieur, Amortissement du capital	
1582	Conventions à paiements différés à l'intérieur - Amortissement du capital	
176*	Autres emprunts intérieurs auprès d'autres organismes - Amortissement du capital	
	<b>Recettes</b>	
141	Bons du Trésor sur formule	
142	Bons du Trésor en compte courant	
157*	Emprunts projets auprès de créanciers hors système bancaire intérieur	
1582	Conventions à paiements différés à l'intérieur	
176*	Autres emprunts intérieurs auprès d'autres organismes	
613	<b>Recettes de privatisations</b>	
2611	Prises de participations dans des Administrations publiques nationales	
2612	Prises de participations dans des entreprises publiques non financières nationales	
2613	Prises de participations dans des institutions financières nationales	
2614	Prises de participations dans d'autres secteurs de l'économie	
262	Cessions des participations à l'extérieur	
62	<b>Financement extérieur</b>	
621	<b>Tirages</b>	621 + 622
6211	Tirages sur prêts projets	6211 + 6212



- 151 Emprunts projets multilatéraux
- 152 Emprunts projets auprès des gouvernements affiliés au Club de Paris
- 153 Emprunts projets auprès des gouvernements non affiliés au Club de Paris
- 155 Emprunts projets auprès des organismes privés extérieurs
- 1581 Conventions à paiements différés

- 6212 Tirages sur prêts programmes
  - 161 Emprunts d'ajustements structurel multilatéraux
  - 162 Emprunts d'ajustements structurel des gouvernements affiliés au Club de Paris
  - 163 Emprunts d'ajustements structurel des autres gouvernements non affiliés au Club de Paris
  - 164 Emprunts d'ajustements structurel d'autres gouvernements (hors Club de Paris)
  - 171 Autres emprunts – dette multilatérale
  - 172 Autres emprunts – dette bilatérale auprès des gouvernements affiliés au Club de Paris
  - 173 Autres emprunts – dette bilatérale auprès des gouvernements non affiliés au Club de Paris
  - 175 Autres emprunts auprès des organismes privés extérieurs

**622**

**Amortissement exigible**

(Ordonnancements ou dépenses budgétaires pris en charge au Trésor)

- 151 Emprunts projets multilatéraux
- 152 Emprunts projets auprès des gouvernements affiliés au Club de Paris
- 153 Emprunts projets auprès des gouvernements non affiliés au Club de Paris
- 155 Emprunts projets auprès des organismes privés extérieurs
- 1581 Conventions à paiements différés – Amortissement du capital
- 161 Emprunts d'ajustement structurel multilatéraux
- 162 Emprunts d'ajustements structurel des gouvernements affiliés au Club de Paris
- 163 Emprunts d'ajustements structurel des autres gouvernements non affiliés au Club de Paris
- 164 Emprunts d'ajustements structurel d'autres gouvernements (hors Club de Paris)
- 171 Autres emprunts – dette multilatérale – Remboursement du capital au Club de Paris – Remboursement du capital
- 172 Autres emprunts – dette bilatérale auprès des gouvernements affiliés au Club de Paris
- 173 Autres emprunts – dette multilatérale auprès des gouvernements non affiliés au Club de Paris
- 175 Autres emprunts auprès des organismes privés extérieurs

**623**

**Allègement / Rééchelonnement**

**6231**

- Echéances courantes
  - 191 Dettes multilatérale rééchelonnée
  - 192 Dette bilatérale rééchelonnée auprès des gouvernements affiliés au Club de Paris
  - 193 Dette bilatérale rééchelonnée auprès des gouvernements non affiliés au Club de Paris
  - 195 Dette rééchelonnée auprès des organismes privés extérieurs

Le Ministre Délégué auprès  
du Ministre de l'Economie et  
des Finances chargé du Budget

Cheikh Hadjibou SOUMARE